

Samedi 25 mai 2024

NON
au choc
des savoirs

POUR
l'École
publique



Samedi 25 mai : ensemble, défendons l'École publique !

Le SE-UNSA 22 vous informe : Audience avec le nouveau DASEN (13/05/24)

M. Fabre ayant été nommé récemment Directeur Académique, nous avons sollicité et obtenu une audience. Celle-ci a eu lieu en présence de Mme Lecoeur nouvelle A-DASEN (que l'on appelait auparavant IENA), M. Nicolazic le Secrétaire Général, Mme Garreau la cheffe de la DIV1D22. Le SE-UNSA 22 était représenté par Robin Maillot, Nadine Guédé et Maxime Besnoux. Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu complet de cette audience durant laquelle nous avons soulevé des problématiques locales mais aussi nationales. N'ayant pas pu développer suffisamment les difficultés précises rencontrées dans des écoles ou établissements, nous redemanderons à le faire avec Mme Lecoeur.

Mouvement des inspecteurs

Ont été nommés IEN de circonscription, pour la rentrée prochaine : Mme Katell Parant à Lannion, M. Vincent Flochel à Saint-Brieuc Ouest, M. Lionel Rault à Lamballe, Mme Armelle Boscher à Loudéac.

Sur Dinan nord et Dinan sud il n'y a pas encore de nomination.

Situations difficiles, préoccupantes

SE-UNSA 22 : La priorité de cette demande d'audience est d'aborder avec vous les situations préoccupantes, inquiétantes, alarmantes d'écoles, d'établissements et de collègues.

Nous avons déjà interpellé les politiques sur le sujet des enfants à forts troubles du comportement. M. Le préfet ne nous a pas répondu en ce qui concerne la problématique de l'enfance en danger dans notre département, nous allons le relancer.

A ce jour, 85 écoles différentes ont rédigé au moins une fiche Santé et Sécurité au Travail alertant officiellement leur employeur qu'ils avaient été victimes de violence verbale ou physique et c'est parfois quotidien. N'oublions pas que toutes les écoles ne le font pas, il faut donc majorer ces chiffres...

DASEN : La semaine dernière nous étions en formation nationale. Lors de la clôture, la première question posée à la Ministre a été sur ce sujet. C'est une préoccupation

première de tous. Dans le département nous avons créé un poste de brigade, c'est une expérimentation à la rentrée 2024. Nous travaillons actuellement sur la fiche de poste, sur le profil recherché : PE spécialisé, éducateur ?... Nous avons aussi engagé un travail avec l'ARS avec l'identification des situations les plus complexes, le dénombrement des notifications IME. 150 situations ont été identifiées. Au niveau national, 4 départements vont voir leurs PIAL remplacés par des PAS, nous suivrons cette expérimentation.

SE-UNSA 22 : La conseillère du ministre de l'Éducation est venue récemment à Lorient, ma suppléante en CSAA pour l'UNSA Éducation (Mme Saussard, de A et I Unsa Éducation) a pu la rencontrer et échanger sur ce sujet avec elle.

Certains enfants sont orientés dans des classes qui ne répondent pas à leur situation, leur handicap, faute de places dans les bonnes structures. Certains enfants sont refusés dans les services de soin et sont pourtant mis à l'école.

DASEN : Le problème de places en IME tient du fait que les enfants n'en sortent pas, ça bloque le système. Combien identifiez-vous de situations aiguës ? Qu'attendez-vous de nous ? Que proposez-vous ?

SE-UNSA 22 : Les collègues n'écrivent pas tous des fiches à chaque fois que cela serait nécessaire. Ce n'est pas un acte facile puisque cela fait revivre le problème et prend du temps. Pour nous, on est dans « l'aigu » quand on ne peut plus faire classe, ce qui est le cas de la plupart des 85 écoles qui ont saisi des fiches SST pour des faits de violence, et de bien plus en réalité où la priorité est d'assurer la sécurité des élèves concernés, de leurs camarades, des enseignants et des AESH que nous n'oublions pas ! Les IP sont aussi difficiles à rédiger, il n'y a pas de retour ou plutôt si... de la part des parents avec qui les choses peuvent encore se compliquer ! Il n'y a pas assez de personnels médicaux, de personnels en socio-éducatif, de places en établissements spécialisés. La pédagogie n'a pas de sens pour certains enfants. Les familles n'ont pas d'obligation de soin, d'agir alors que leurs enfants sont en souffrance et ont besoin d'une prise en charge.

SG : La population change, évolue. Il va falloir s'y habituer, faire autrement. C'est déjà le cas depuis de nombreuses années dans d'autres départements comme en région parisienne.

SE-UNSA 22 : Pour avoir enseigné en EREA, ITEP, SEGPA et aussi en éducation prioritaire cela n'a rien à voir puisqu'on parle d'enfants, de beaucoup d'enfants qui ont de forts troubles et de plus en plus jeunes. La

violence verbale ou physique de certains enfants de maternelle interpelle fortement et est certainement la manifestation d'une souffrance forte chez les élèves qui subissent directement ou indirectement de la violence. Le préfet lui-même a déclaré lors de ses vœux qu'il y avait un fort taux de violence intrafamiliale dans notre département. On ne peut accepter la mise en danger des personnels, des enfants. Et cela a un effet sur la santé des personnels, sur leur volonté de ne plus faire ce métier. Quand on vous alerte sur une situation, c'est toujours à bon escient, on n'exagère pas. On a toujours le souci de l'apaisement pour ce qui concerne les tensions.

DASEN : Tout ce que vous dites est remonté plus haut. Il y a une prise de conscience collective. L'Éducation nationale est en première ligne mais ne peut pas tout résoudre.

SE-UNSA 22 : *A fortiori lorsqu'elle n'en tient pas compte, ce qui est le cas pour les moyens octroyés pour la carte scolaire où les seuls critères retenus sont les résultats dans notre Académie et la démographie. Nous vous rappelons la situation de notre département très fortement impacté cette année comparativement à sa perte d'effectifs. Nous avons rappelé notre opposition aux fermetures massives encore vécues cette année et notre appartenance au collectif des 45, qui continue à demander l'annulation des fermetures actées pour la rentrée 2024.* Nous réitérons ce que nous avons dit durant les opérations de carte scolaire : pour le Se-UNSA et l'UNSA Éducation, du fait de cette très forte problématique croissante des enfants à forts troubles du comportement, il y aurait dû n'y avoir aucune fermeture de classe dans notre département. Notamment dans les écoles où il y a des ULIS, ce qui est incompréhensible, ou dans des écoles où il y a beaucoup d'enfants en difficulté scolaire, voire avec des enfants ayant des troubles du comportement... Nous continuerons à vous alerter sur le sujet avant qu'un drame n'ait lieu, c'est ce que nous craignons et portons localement, académiquement et nationalement

Nous avons exposé un certain nombre de situations d'écoles ou d'établissements du 2nd Degré qui font face à des problèmes avec élèves, mais aussi parfois avec des élus, ainsi que de plus en plus d'ambiances internes difficiles. Ces dernières sont parfois en lien avec des gestions d'enfants à forts troubles du comportement ou avec des mesures de carte scolaire qui impactent fortement leur fonctionnement.

DASEN : Vous êtes lanceurs d'alerte mais les personnels doivent se manifester, nous contacter. Il faut agir de façon réglementaire et nous informer, nous écrire,

solliciter des audiences auprès de nous. On ne peut pas tout savoir. Il faut que les personnels prennent leurs responsabilités et m'interpellent. Dites-le-leur.

Il faut déjà oser le faire et souvent les personnes ne font rien, ont peur... Et parfois, lorsque certains le font, aucune réponse ne leur est apportée ou alors quelle réponse... Et dans le 2nd degré, si vous êtes en conflit avec votre hiérarchie, si vous voulez alerter d'une problématique interne, d'un conflit, vous devez passer par la personne avec qui vous êtes en conflit...

Mise en place du choc des savoirs et perspectives départementales

SE-UNSA 22 : Au passage, nous rappelons la forte opposition de l'UNSA Éducation et des autres syndicats à ce projet. Suite à l'ouverture d'une nouvelle période de possibilités de détachement du 1er vers le 2nd Degré, information reçue récemment sur I-Prof, nous nous inquiétons du risque de "siphon" qui pourrait mettre en difficulté le 1er Degré. Nous rappelons que seuls 8 collègues ont obtenu le département pour la rentrée 2024 et le nombre d'Ineats possibles est donc, de ce fait, de 7 maximum (réglementairement moins d'ineats que de permut).

Mme Garreau : Les agents ont jusqu'au 19 mai pour postuler et les avis seront donnés jusqu'au 31 mai. Le parcours des demandeurs sera observé, comme d'habitude pour les demandes de détachement. Le personnel ne sera peut-être pas retenu. Je ne suis pas sûre qu'il y aura beaucoup de départs, c'est une mesure d'ajustement pas une mesure de masse. Cela concernera probablement plus les personnels qui sont en disponibilité, en demande du département. Nous n'avons pas encore de chiffres à vous donner ni sur la participation, ce n'est pas fini, ni sur les besoins.

Il nous avait été répondu préalablement qu'en cas de besoin en personnel, cela pourrait se faire par le biais de l'ouverture de la liste complémentaire. A suivre... En tout cas, cet appel exceptionnel au détachement exceptionnel dans le 2nd degré confirme parfaitement nos critiques sur ce projet, ne serait-ce qu'en ce qui concerne sa faisabilité en moyens en personnels. Il est utile de rappeler, c'est un pléonasm dans l'Éducation nationale, que cette réforme plus que décalée avec la réalité du terrain, se fait à moyens constants...

Temps partiels

Mme Garreau : Il y a 298 demandes, c'est assez stable par rapport aux autres années. Les personnels qui auront un refus auront la possibilité d'être reçus par leur IEN et un administratif. Cela permettra de faire le point individuellement sur des

dossiers pas ou mal argumentés, sur les autres possibilités. Les rendez-vous commenceront dès cette semaine et se dérouleront sur plusieurs jours.

SE-UNSA 22 : Cela sous-entend donc qu'il va y avoir beaucoup de refus...

Lors d'un récent CSA SD, le premier où nous avons rencontré M. Fabre, nous avons déjà été alerté sur sa volonté de « s'attaquer au temps partiel ». Selon les remontées que nous avons, les refus sont très nombreux...

DASEN : Si on cumule les personnels en dispo, en détachement, en temps partiel, cela représente 158 ETP (équivalent temps plein) sur le département. C'est beaucoup ! Nous voulons une approche plus qualitative, pouvoir orienter vers d'autres voies, accompagner vers la RQTH si besoin. Les enseignants doivent d'abord être enseignants, c'est leur mission première, la 2^e activité doit être à la marge, on ne peut justifier un temps partiel pour avoir une 2^e activité majoritaire sur le métier pour lequel on a signé. Nous nous interrogeons aussi, sommes attentifs à l'égalité homme/femme, en ne donnant pas automatiquement un temps partiel pour faciliter la carrière, la vie professionnelle du conjoint au détriment de la femme. Nous nous interrogeons enfin sur les personnels à temps partiel depuis 20 ans, ou ceux qui argumentent sur le fait d'élever leurs enfants de plus de 15 ans...

SE-UNSA 22 : Nous maintenons, comme chaque année, notre position : il vaut mieux des personnels à temps partiel qui tiennent toute l'année que des personnels à temps plein en arrêt. Si nos collègues trouvent ainsi un équilibre entre vie professionnelle et personnelle, pourquoi leur ôter cette possibilité ? Si les collègues ont des problèmes de santé, à qui peuvent-ils s'adresser ? Il n'y a plus de médecins du personnel !

*Bref, cet angle n'aurait pas lieu d'être si les moyens étaient suffisants, si le ministère n'avait pas calibré aussi catastrophiquement les mutations (permutations puis ineats). Et par ailleurs, on limite les possibilités de travailler à temps partiel mais dans le même temps on organise une campagne exceptionnelle de détachement vers le 2nd degré pour le choc des savoirs. Alors qu'on nous reproche régulièrement de mettre en avant telle ou telle situation négative, c'est exactement ce à quoi nous avons eu droit... Pour quelques situations « de confort » combien de situations légitimes ? Et il est utile de rappeler que nos collègues du 1^{er} degré ont moins de facilité que dans le second degré pour travailler à temps partiel. Et que ce choix est aussi un sacrifice financier qu'ils assument afin de pouvoir tenir sur la durée... Combien de collègues travaillent pour leur classe leurs jours vaqués ? On gère la pénurie... **Il est impératif de nous contacter si vous êtes concernés !***

Hors Classe et Classe Exceptionnelle

DIV1D22 : Nous sommes sur des chiffres similaires au niveau du nombre de promouvables. Nous n'avons pas encore le quota académique et nous n'avons donc pas la répartition par département, qui se calcule au prorata du nombre de promouvables.

DASEN : Pour la Classe Exceptionnelle, les IEN émettent un avis en fonction des critères qui leur ont été donnés. On doit favoriser les carrières, les missions, etc. Ils ont accès aux CV I-Prof.

SE-UNSA 22 : **Attention aux CV ! I-Prof a une gestion départementale, tout ce qui a eu lieu antérieurement dans un autre département n'apparaît pas, par exemple les années de direction ! Parmi les critères ministériels il y a une attention particulière pour les personnels proches de la retraite. Il faut intégrer dans cette liste les mères de 3 enfants qui ont la possibilité de partir plus tôt, ainsi que les enseignants ayant eu une carrière d' instituteur suffisante pour bénéficier d'un départ anticipé.**

DIV1D22 : Il y a possibilité de rentrer les informations manquantes sur le CV I-Prof. Nous notons pour les fins de carrière, mais il est difficile de prendre ces informations en compte, on ne sait pas si les agents comptent partir plus tôt en retraite.

Liste complémentaire stagiaires

SE-UNSA 22 : **L'an passé, lors de l'ouverture de la liste complémentaire, des stagiaires « moins bien classés » ont obtenu, en 2^e phase, des affectations plus favorables que certaines personnes de la liste principale. Cela a été ressenti comme injuste pour les stagiaires qui avaient un meilleur rang de classement. Comment comptez-vous faire cette année ?**

DIV1D22 : Nous ne savons pas si la liste complémentaire va être ouverte et si, oui, quand cela sera décidé et effectif. Nous avons choisi de nommer la liste principale avant la fin des classes afin que les stagiaires puissent prendre contact avec leur école. Si nous attendons une éventuelle ouverture, nous ne pourrions nommer qu'à mi-juillet. Est-ce mieux ? Il y avait aussi le problème des affectations par département, nous avons fait une étude de la liste principale et des nominations sur départements afin de revoir le classement et les nominations par département, à l'ouverture de la liste complémentaire. Certains stagiaires de la liste principale ont ainsi pu obtenir un département « mieux situé » sur leurs vœux.